

**De:** Ciciarello Natalia  
**Envoyé:** vendredi 15 mars 2019 18:37  
**À:** Coupe, Jonathan; Jacquart, Louis; Driancourt, Hélène; Daclon, Nathalie  
**Objet:** CR réunion avec les opérateurs de trottinettes 14 mars

Bonjour,  
Ci-dessous un CR de la réunion avec les opérateurs de trottinettes d'hier soir.  
Bon weekend  
Natalia

**Objet :** évolution de la charte de la bonne conduite relative à la location des trottinettes  
**Date :** 14 mars 2019

**Présents :**

Ville : Cabinet C. Najdovski, DVD/AM  
Opérateurs de trottinettes: Bird, Flash, Lime, Dott, Bolt, Tier, Hive, Jump, Wind  
Réunion présidée par Christophe Najdovski

Rappel du contexte très dynamique en matière de la mobilité partagée en flotte libre à Paris. La situation parisienne n'est plus la même qu'il y a 6 mois. Une nouvelle version de la charte de la bonne conduite relative à la location des trottinettes en libre-service est distribuée à chaque opérateur. **Trois aspects doivent évoluer** par rapport à la dernière version de la charte finalisée en décembre 2018 :

**1. Sanctuarisation des trottoirs**

Absence d'un cadre réglementaire national. La Ville a demandé le ministère de faire évoluer ce cadre dans la future loi LOM. Les trottinettes sont autorisées à circuler nulle part. Besoin de trouver un équilibre dans l'espace public pour les usagers et les non usagers des trottinettes, notamment les PMR. Assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs lors de la circulation et stationnement des engins.

Volonté de la Ville de continuer à accompagner le développement des nouvelles mobilités propres. Pour l'instant, il n'existe pas d'une logique de limiter les flottes ou d'interdire les usages.

Besoin d'un stationnement dédié aux trottinettes pour garantir l'organisation de l'espace public et du stationnement par des emplacements matérialisés ou virtuels. Le coût de ces réalisations ne peut pas se faire uniquement par les contribuables. Pour la réalisation de 500 emplacements il faut prévoir 1 million d'euros. Un travail a déjà été estimé dans le quartier central ( 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> arrondissement) avec des emplacements tous les 150 mètres dans le prolongement des zones vélos.

**2. Mise en place d'une redevance**

Suite à l'arrivée d'un nombre important d'opérateurs (10 000 trottinettes à ce jour) et selon les estimations d'évolution (30 000 trottinettes pour l'été 2019), la Ville votera une redevance au Conseil de Paris d'avril 2019 dans une volonté de réguler l'offre. Les montants seront à partir de 50€ par trottinette avec une majoration selon la taille de la flotte proposée par un opérateur.

D'autres Villes ont déjà adopté des redevances : Zurich (100€/ an, Chicago 44€/an).

La Ville votera également une redevance pour les autres engins en flotte libre : vélo et 2/3 RM.

**3. Responsabilité sociale de l'entreprise**

La Ville demande aux opérateurs à opter par des professionnels pour la gestion des flottes (déploiement le matin et enlèvement des engins le soir pour la recharge) et d'éviter la mise en danger des mineurs (possibilité de louer les engins à partir de 18ans).

Les opérateurs sont invités à partager avec la Ville les données en matière d'accidentologie.

CN demande aux opérateurs de faire un retour rapide quant aux dernières modifications de la charte pour prévoir sa signature dans les prochaines semaines.

**Retours des opérateurs :**

- Des avis divergent parmi les grands opérateurs quant à la matérialisation physique de places de stationnement. Flash et Bird sont pour des places virtuelles tandis que Lime demande une visibilité physique et de travailler sur le comportement des usagers.
- Lime, Bird, Bolt saluent les modalités de la ville pour le travail de dialogue et de construction réalisé avec les chartes.
- BIRD rappelle le modèle fragile des entreprises de trottinettes et demande d'avoir un retour des autres villes ayant mis en place la redevance. Est-ce que la redevance offre des réelles solutions ?
- Calcul de la redevance : Flash propose de mettre en place la redevance en fonction des trajets au lieu d'une redevance par véhicule. Avis opposé d'autres opérateurs pour qui ce mode pénaliserait les entreprises qui marchent bien. Cette méthode pourrait générer des engins sur l'espace public sans utilisation.
- Lime demande des précisions quant aux modalités du déploiement des places de stationnement et les modalités de sanctions lors de la période de transition, tant que l'ensemble des emplacements n'a pas été créé. Réponse difficile de donner tout de suite, les temps de réaction de la Ville sont plus lents que ceux des startups.

**Prochaines étapes :**

Les opérateurs sont invités à faire un retour à Yvan Gieysse quant à la dernière version de la charte.

Signature de la charte dans les prochaines semaines.

Arbitrage de la redevance par la Maire au prochain Conseil de Paris début avril.



**Natalia Ciciarello**

Chargée de projets développement des nouvelles mobilités

Direction de la voirie et des déplacements

Agence de la mobilité

01 71 28 61 85

121 avenue de France • 75013 Paris

